

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de
MACON

Séance du : SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT- DEUX (7 novembre 2022)

Canton de
Mâcon-Centre

Le Conseil Municipal s'est réuni le sept novembre deux mille vingt-deux à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

**OBJET
de la délibération:**

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loic, CHERCHI Mickael, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, MONNERY Maguy, PERRIN Jacques, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, RACINNE Christiane, ISABELLON Anne, MONTEIX Anne, VOISIN Laurent.

**Convention
opération Plein
Coeur**

Etaient excusés : GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loic, TREMEAU Gaël

Absents : BEAUDET Adrien et GARLET Teddy

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

Présents à la séance :

25

Le Conseil a été
convoqué le :

31 octobre 2022

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le **14 novembre 2022**

Rapporteur Patrick Buhot

EXPOSE

La société SCCV PLEIN CŒUR sollicite la commune de Charnay-Lès-Mâcon pour la signature d'un protocole pour la mise en place de tirants dans le sous-sol communal.

La société SCCV PLEIN CŒUR a obtenu un permis de construire le 27 janvier 2022 sous le numéro PC 07110521S0043 suivi d'un PC modificatif obtenu le 13 juin 2022 pour la construction d'un immeuble de logements et d'une surface commerciale, sur un terrain situé à CHARNAY-LES-MACON (71850), 54 Grande rue de la Coupée, cadastré AO171.

La réalisation de l'infrastructure du projet de construction de la société SCCV PLEIN COEUR nécessite des terrassements d'environ 3.50m de hauteur en limite de propriété du côté de la Grande Rue de la Coupée et vers l'espace vert donnant côté rue de la Chapelle. La société SCCV PLEIN COEUR a besoin d'implanter des tirants en sous-sol pour le maintien des parois Berlinoises le temps du coulage des murs béton. Une fois les murs réalisés, les tirants resteront définitivement dans le sous-sol mais ne joueront plus aucun rôle dans le maintien des parois du sous-sol.

Le protocole a pour objet de définir les modalités de cette autorisation qui est soumise à redevance.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur ce projet de protocole et d'autoriser Madame le maire ou son représentant à le signer.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code général de la propriété des personnes publiques,
VU l'avis favorable de la commission Urbanisme et cadre de vie du 27 octobre 2022,
Le rapporteur entendu,

Après interventions de L.Voisin, JP.Petit, P.Lopez et de Mme le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes du protocole joint en annexe,
- **AUTORISE** Madame le maire ou son représentant à le signer.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Christine ROBIN

